



**MB**  
**RACE**  
LA COURSE VTT LA PLUS DIFFICILE AU MONDE

**RÈGLEMENT**  
**MB EXPLORE 55 KM**  
*Dimanche 18 Juillet 2021*

# SOMMAIRE

|                                                    |   |
|----------------------------------------------------|---|
| <b>1. GÉNÉRALITÉS</b> .....                        | 2 |
| A. L'événement.....                                | 2 |
| B. L'épreuve : MB Explore.....                     | 2 |
| C. Protocole sanitaire.....                        | 2 |
| <b>2. INSCRIPTIONS &amp; DOSSARDS</b> .....        | 2 |
| A. Modalités d'inscription.....                    | 2 |
| B. Tarifs & paiement.....                          | 3 |
| C. Compris dans l'inscription.....                 | 3 |
| D. Modification d'inscription et désistement.....  | 3 |
| E. Attribution des dossards.....                   | 4 |
| F. Retrait des dossards.....                       | 4 |
| <b>3. ANNULATION &amp; REMBOURSEMENT</b> .....     | 4 |
| A. Annulation liée au Covid-19.....                | 5 |
| B. Annulation en cas de force majeure.....         | 5 |
| <b>4. CONDITIONS DE PARTICIPATION</b> .....        | 5 |
| A. Conditions de participation.....                | 5 |
| B. Catégories.....                                 | 5 |
| C. Équipement et matériel obligatoire.....         | 6 |
| <b>5. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE</b> .....               | 6 |
| A. Parcours.....                                   | 6 |
| B. Barrières horaires.....                         | 7 |
| C. Assistance.....                                 | 7 |
| D. Abandon.....                                    | 7 |
| E. Sécurité.....                                   | 7 |
| F. Assurance.....                                  | 7 |
| <b>6. CLASSEMENTS &amp; REMISES DES PRIX</b> ..... | 8 |
| <b>7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT</b> .....           | 8 |
| A. Réclamations.....                               | 8 |
| B. Sanctions.....                                  | 8 |
| C. Droits à l'image.....                           | 8 |
| D. Loi informatique.....                           | 8 |
| E. Acceptation du règlement.....                   | 9 |

## 1. GÉNÉRALITÉS

### A. L'événement

L'événement MB Race est organisé par l'**Association MB Race**.

Coordonnées de l'organisation :

Association MB Race  
1051 Avenue de Genève  
74700 SALLANCHES  
contact@mb-race.com

L'événement MB Race se déroule au sein des villages de Megève et Combloux les Vendredi 16, Samedi 17 et Dimanche 18 Juillet 2021 et proposera 8 épreuves.

### B. L'épreuve : MB Explore

L'épreuve MB Explore est une compétition de VTT. Cette course propose une distance unique de 55 km et 2800 m de D+ dans un environnement naturel et montagneux.

**Date :** Dimanche 18 Juillet 2021

**Départ :** 08h00 du matin à Combloux

**Arrivée :** Megève

La MB Explore est ouverte à tous : femmes, hommes, licenciés ou non et ce à partir de la catégorie Juniors (17 ans) – sur présentation d'une autorisation parentale. Elle est courue individuellement.

### C. Protocole sanitaire

Compte tenu du contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, un protocole sanitaire sera mis en place sur l'édition 2021 de la MB Race, par l'organisation. Ce protocole sera défini dans une charte qui devra être respectée par toutes les personnes qui prendront part à l'événement (participants, accompagnants, visiteurs, bénévoles, exposants, organisateurs, prestataires etc.). Cette charte est disponible sur le site internet mb-race.com aux rubriques courses et infos pratiques. Le protocole est amené à changer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des décisions gouvernementales. La charte sera ainsi mise à jour régulièrement. Elle sera également communiquée par e-mail à l'ensemble des participants, avant l'événement et sera disponible le week-end de l'événement au sein des Villages MB Race.

## 2. INSCRIPTIONS & DOSSARDS

### A. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à tous, à partir du **Mardi 01 décembre 2020** à 12h00 et sont accessibles en ligne via le site [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com) qui renvoi à la plateforme d'inscription Livetrail. Pour les inscrits à la MB Race 2020, la plateforme d'inscription leur est exclusivement ouverte du **Mardi 24 Novembre 2020** au **Lundi 30 Novembre 2020**.

La date limite des inscriptions en ligne est le Jeudi 15 Juillet 2021 à minuit.

L'organisation offre la possibilité de s'inscrire sur place les 16 et 17 Juillet 2021 à Megève, au niveau du Palais de Sport sur les mêmes créneaux horaires que ceux des retraits de dossards, ainsi que le dimanche 18 Juillet 2021 au niveau de l'Office de Tourisme de Combloux, de 6h30 à 7h30 du matin.

**Attention**, une inscription est considérée valide lorsque le montant d'engagement est réglé et qu'une licence ou un certificat médical ont été présentés et validés par l'organisation.

## **B. Tarifs & paiement**

Le montant de l'inscription est fixé comme suit :

- MB Explore (55 KM) : 49 €

Les frais de gestion et de dossier sont compris dans ce montant.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire avant le Jeudi 22 Juillet 2021 à 12h00. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglés leur inscription seront considérés comme non partants.

Lors de l'inscription, le participant peut souscrire à certaines options :

- Repas accompagnateur : 12€ par personne
- Maillot personnalisé au nom et à la nationalité de l'inscrit : 65€ l'unité

## **C. Compris dans l'inscription**

L'inscription comprend pour chaque participant à la MB Explore :

- Les frais de participation à la course
- La puce électronique permettant le calcul et l'affichage de votre temps - *toutes les données d'évolution de votre course disponible sur [www.mbrace.livetrail.net](http://www.mbrace.livetrail.net)*
- Suivi de la course via l'application LiveInfo
- Les ravitaillements sur les différents points du parcours
- Un gobelet rétractable afin de minimiser les déchets sur les ravitaillements
- Un pack de bienvenue : programme et goodies de nos partenaires
- Un T-shirt MB Race
- Une photo offerte
- Un repas d'après course
- Accès gratuit aux animations

## **D. Modification d'inscription et désistement**

### ❖ **Modification de l'inscription**

Les participants peuvent à tout moment modifier certaines informations sur leur fiche coureur via la plateforme d'inscription. En cas de changement de coordonnées, ou d'informations importantes, merci d'en informer l'organisation par e-mail à l'adresse [contact@mb-race.com](mailto:contact@mb-race.com).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La revente d'un dossard est par conséquent interdite !

### ❖ **Désistement**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, à l'exception de 2 cas de figure :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,

- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours calendaires qui suivent la manifestation (cachet de la poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans les mois qui suivent l'épreuve.

Le remboursement de l'inscription s'effectuera de la façon suivante :

- 100% du montant de l'inscription moins les frais de dossier et option pour tout désistement signalé à l'organisation avant le 14/06/2021
- 75% du montant de l'inscription moins les frais de dossier et option pour tout désistement signalé à l'organisation à partir du 14/06/2021

### **E. Attribution des dossards**

L'attribution des dossards est effectuée par l'organisation. Elle tient compte du classement et des points UCI ainsi que du palmarès du participant et de ses résultats dans le cas où il aurait déjà participé à cette même course.

**Attention :** la demande de dossard prioritaire à l'inscription ne garantit en aucun cas l'attribution d'un dossard prioritaire pour le départ de la course.

### **F. Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se tiendra :

- Vendredi 16 Juillet 2021 de 14h00 à 22h30 au Palais des Sports de Megève
- Samedi 17 Juillet 2021 de 14h00 à 20h00 au Palais des Sports de Megève
- Dimanche 18 Juillet 2021 de 06h30 à 7h30 à Combloux

Chaque compétiteur devra obligatoirement présenter lors du retrait des dossards les documents suivants :

- **Pour les licenciés :** une licence 2021 faisant mention de certificat médical validé et de pratique en compétition. Les licences ainsi acceptées sont les licences UCI, FFC, FFCT, FSGT, FFTRI, UFOLEP mentionnant le certificat médical et la pratique du cyclisme / VTT en compétition.
- **Pour les non-licenciés :** un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT/vélo en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course et signé par un professionnel de santé – soit datant au plus tard du 17 Juillet 2020.
- **Pour les mineurs :** une autorisation parentale
- **Pour tous :** la confirmation d'inscription (numérique ou papier)
- **Pour tous :** une pièce d'identité

**Attention :** sans la présentation des éléments cités ci-dessus, l'organisation ne pourra pas vous délivrer votre dossard et vous ne serez donc pas autorisés à prendre le départ de la course.

## **3. ANNULATION & REMBOURSEMENT**

Quelle que soit la raison de l'annulation, aucun des frais annexes engagés par le participant pour participer à l'épreuve ne seront remboursés. Tous ces frais restent à la charge unique du participant (frais transports, d'hébergement, de restauration etc...).

### **A. Annulation liée au Covid-19**

En cas d'interdiction, liée au Covid-19, d'organiser des événements, l'organisateur appliquera les conditions en vigueur déterminées par les autorités gouvernementales. En cas d'absence d'ordonnance officielle du gouvernement, les conditions de remboursement définies en cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur seront appliquées de la façon suivante :

- 100% du montant de l'inscription (hors option maillot personnalisé) pour une annulation liée au Covid-19 avant le 14/06/2021
- 75% du montant de l'inscription (hors option maillot personnalisé) pour une annulation liée au Covid-19 après le 14/06/2021

Les remboursements s'effectueront par virement bancaire.

### **B. Annulation en cas de force majeure**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devrait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés :

- 100% du montant de l'inscription (hors option maillot personnalisé) pour une annulation avant le 14/06/2021
- 75% du montant de l'inscription (hors option maillot personnalisé) pour une annulation après le 14/06/2021

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tout autres événements imprévisibles (hors pandémie), irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications, y compris en cas de force majeure, de ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site internet de l'événement [mb-race.com](http://mb-race.com). Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

## **4. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **A. Conditions de participation**

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription,
- se conformer au présent règlement,
- se conformer à l'équipement obligatoire (Article 4.C.)
- présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires (Article 2.F.)
- être au minimum en catégorie Juniors pour participer à la MB Explore

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

### **B. Catégories**

La MB Explore est ouverte à tous, licenciés et non-licenciés de catégorie Juniors minimum. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

Les catégories établies sur la MB Explore, sont celles précisées ci-dessous :

| CATÉGORIES                  | ÂGE AU 31/12/2021 | ANNÉE DE NAISSANCE |
|-----------------------------|-------------------|--------------------|
| JUNIORS (Hommes & Dames)    | 17 à 18 ans       | 2003 à 2004        |
| ESPOIRS (Hommes & Dames)    | 19 à 22 ans       | 1999 à 2002        |
| SENIORS (Hommes & Dames)    | 23 à 29 ans       | 1992 à 1998        |
| MASTER I (Hommes & Dames)   | 30 à 39 ans       | 1982 à 1991        |
| MASTER II (Hommes & Dames)  | 40 à 49 ans       | 1972 à 1981        |
| MASTER III (Hommes & Dames) | 50 ans et plus    | 1971 et avant      |

### C. Équipement et matériel obligatoire

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour une question de sécurité, chaque coureur participant à la MB Explore devra **obligatoirement** avoir avec lui sur l'ensemble du parcours :

- une couverture de survie,
- un téléphone portable – avec batterie chargée,
- la plaque de cadre avec le numéro d'urgence et le dossard accroché de façon visible
- du matériel de réparation,
- boisson – notamment de l'eau
- réserve alimentaire

Des gants et des lunettes de soleil sont fortement conseillés.

**Attention :** L'organisation se réserve le droit d'effectuer un contrôle de ces équipements avant le départ, pendant la course ou à l'arrivée. Toutes les personnes n'ayant pas la totalité de ces équipements obligatoires seront mises hors course.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité, aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

*La plaque de cadre fournie par l'organisation doit être fixée sur le guidon de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale.*

## 5. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

### A. Parcours

#### ❖ **Parcours**

L'ensemble du parcours de la course MB Explore est balisé par des pancartes signalétique et de la rubalise. Les participants ont également tous accès à la trace GPS du parcours, quelques jours avant le départ de la course. Le passage du parcours dans des zones tels que les passages dans les villages sont encadrés par des bénévoles signaleurs.

#### ❖ **Sanction**

Le non-respect du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course immédiate du participant en question.

#### ❖ **Points de contrôle**

Des points de contrôle chrono seront mis en place tout au long du parcours. Si un concurrent ne passe pas à tous les points de contrôle, il sera mis hors course. Le collège des commissaires vérifiera, toute ou une partie des pointages ainsi réalisés.

#### ❖ **Modification du parcours**

L'organisation se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

#### ❖ **Respect de l'environnement**

A la vue de la beauté de la région et du site qui accueille la course, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement – ne pas jeter de déchets par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ... Des zones de réceptacles seront mises en place sur des secteurs du parcours tels que les ravitaillements. Des troupeaux peuvent être rencontrés sur le parcours, les coureurs doivent éviter tout risque d'affolement. Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités ou une mise hors course.

#### ❖ **Respect du code de la route**

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du coureur.

### **B. Barrières horaires**

Différentes barrières horaires sont mises en place sur l'épreuve. Tous les concurrents passant à ces points après la barrière horaire déterminée devront arrêter la course. Les horaires et lieux des barrières horaires sont communiqués aux concurrents par l'intermédiaire du site internet [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com) ainsi que lors du retrait des dossards. Les barrières horaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, y compris pendant la course si les conditions météorologiques l'obligent.

### **C. Assistance**

Toute assistance externe est interdite sur le parcours de la MB Explore en dehors des zones prévues à cet effet (au point de ravitaillements).

Des points d'assistance technique légère seront mis en place sur le parcours.

Le changement de vélo est strictement interdit durant la course.

### **D. Abandon**

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleurs ou commissaires) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au numéro « abandon » qui lui sera indiqué sur la plaque de cadre (distribuée lors du retrait des inscriptions). Tout abandon est définitif.

### **E. Sécurité**

En cas d'accident, chaque coureur est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.

### **F. Assurance**

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC.



Pour les licenciés FFC, ils sont couverts par leur licences FFC (RC et Individuel Accident). Pour les non-licenciés, l'organisation vous conseille de contracter une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

## **6. CLASSEMENTS & REMISES DES PRIX**

Les vainqueurs dans les différentes catégories les compétiteurs ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps.

Un classement sera effectué pour la course MB Explore 55 km.

## **7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Les textes du présent règlement sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

### **A. Réclamations**

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course ou aux arbitres UCI et FFC dans un délai maximum de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

### **B. Sanctions**

Les infractions aux règles mentionnées dans ce règlement, les tentatives de tricheries, non-respect des personnes impliquées dans l'organisation, absence de passage à une zone de contrôle seront punies par le comité d'organisation (pénalités, mise hors course).

### **C. Droits à l'image**

Par sa participation à la MB RACE 2021, chaque concurrent autorise expressément la MB Race (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB Race en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **D. Loi informatique**

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

## **E. Acceptation du règlement**

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com) ainsi que sur place le jour de la compétition sur le village de l'évènement.

En participant à l'une des épreuves de l'évènement MB Race 2021, les inscrits s'engagent à respecter le protocole sanitaire mis en place par les organisateurs. Il sera communiqué aux inscrits avant l'évènement via le site internet [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com) ainsi que sur le Village Exposants.